

Sommaire

Page 1 :

Editorial

✘ **L'ADEMUB : Combats
d'aujourd'hui et de demain**

Page 2 :

✘ **Avoir 20 ans à Brétigny en
2012**

Pages 3 :

✘ **Gaz et huile de schistes : non
à la fuite en avant !**

Pages 4 :

✘ **Un plan climat dans le Val
d'Orge : pour quoi faire ?**

Page 5 :

✘ **« Rio + 20 » : un coup pour
rien !**
✘ **Du Forum Alternatif Mondial
de l'Eau... aux actions locales**

Page 6 :

✘ **Semaine d'information et
d'action du 6 au 14 octobre sur
la biodiversité**

Page 7 et 8 :

✘ **Abords du pont du Cinéma :
les cyclistes sacrifiés**

ADEMUB

Association loi de 1901 déclarée le
14/04/1992 et agréée au titre de l'article
L.121-8 du Code de l'urbanisme et de
l'article L.141-1 du Code de
l'environnement (arrêté préfectoral n°
2002-PREF.DCL/0366 du 19 novembre
2002)

Editorial

ADEMUB : Combats d'aujourd'hui et de demain

Notre association a 20 ans ! 20 ans de combats, d'expérience aussi. Avec le temps notre action est de plus en plus marquée par la technicité des sujets traités et la lourdeur inévitable des procédures administratives.

Défendre l'environnement, c'est conjuguer au jour le jour les enjeux globaux et locaux. **Réduire notre « empreinte écologique »** est devenu une question de survie. L'ADEMUB mène parallèlement des campagnes d'information et de sensibilisation sur des sujets généraux comme le changement climatique ou la protection de la biodiversité en proposant des actions que chacun peut mettre en œuvre dans sa vie personnelle. Notre association tente également de peser sur les décisions des élus locaux, notamment en participant aux opérations de concertation.

L'urbanisme local est traditionnellement notre « cœur de cible ». La situation de Brétigny, entre ville et campagne, en fait une sorte de « Far West » de l'urbanisation francilienne. La croissance de la ville s'est faite au détriment, à la fois, des terres agricoles, des paysages, des espaces naturels et des quartiers anciens.

Les documents d'urbanisme (SDRIF, SCOT et PLU) qui régulent notre vie quotidienne, souvent sans que les usagers en aient conscience, continuent d'évoluer et nous nous efforçons de peser dans le sens d'une protection moins laxiste. Nous essayons également de faire protéger et étendre les espaces naturels. **Nous nous heurtons souvent au double langage des institutions** qui se sont emparé du discours du développement durable tout en poursuivant des objectifs opposés.

L'un de nos combats importants porte sur le développement des transports publics et des circulations douces (marche à pied, vélo). Beaucoup trouveront cet enjeu symbolique mais il s'agit bel et bien de réorganiser la ville. Pompidou disait « il faut adapter la ville à la voiture ». Il faut sortir de cette logique pour réadapter la ville à l'homme, réapprendre à vivre ensemble, permettre aux personnes à mobilité réduite d'utiliser l'espace et les services publics.

Le Grenelle de l'environnement a été l'occasion d'une prise de conscience de la consommation effrénée des terres agricoles parmi les meilleures. Leur préservation est devenue un enjeu crucial. La France a perdu sa souveraineté alimentaire à force de vouloir faire une agriculture d'exportation.

Par ailleurs les « espaces ouverts » (parcs, espaces naturels, « trames bleues ou vertes ») sont autant de services collectifs qui profitent à tous sans distinction de revenu et qu'il faut défendre. C'est pourquoi nous tenons particulièrement à l'extension du parc des Joncs-marins, qu'il puisse pénétrer au cœur de la ville et nous rejetons le projet de TGV Paris-Clermont-Ferrand-Lyon, ruineux et destructeur d'espaces ouverts.

Pas de vie humaine sans biodiversité. Celle-ci est menacée par nos modes de vie et de consommation. Pour la préserver, nous essayons d'agir sur les réglementations et d'informer pour changer nos habitudes individuelles ou collectives. Régulièrement l'ADEMUB invite ses adhérents, et nos concitoyens, à des parcours de découverte pour mieux appréhender ce qu'est la biodiversité.

Malheureusement cette liste n'est pas limitative (on pourrait y ajouter la lutte contre l'affichage envahissant, les nuisances aériennes, la gestion de l'eau, la gestion des déchets, etc.) mais ce que chacun doit retenir, c'est qu'il n'y aura pas de véritable progrès en matière d'environnement, localement ou globalement, sans un engagement des citoyens : c'est la loi de la démocratie. Seul le nombre peut créer le droit.

Le Bureau de l'Ademub

Avoir 20 ans à Brétigny en 2012

20 ans de travail, d'études et de découvertes, de concertation, trop souvent arrachée, de batailles, longues et difficiles, pour défendre notre bien commun : un environnement sauvegardé et restauré. Une aventure humaine enthousiasmante, qui demande une dose de courage au vu des résultats, parfois décevants, obtenus sur le terrain.

Telle se présente l'histoire de l'ADEMUB, une « entreprise » encore jeune qui ne craint pas de relever les défis d'un avenir incertain. Merci à Paul SIMON, le président fondateur, et à Michel GUALINO, son successeur en 1994 (photos ci-dessous)



Tout commence en 1992. Brétigny était alors sous la menace d'une urbanisation anarchique. Le maire de l'époque caressait de grands projets de construction de logements en centre ville et sur les 50 hectares de l'Orme fourmi (4500 logements entre Saint-Pierre et Francilienne). Son ambition : faire de Brétigny une ville de 35 à 40.000 habitants en 2015. C'est alors qu'une poignée d'intrépides, sous l'impulsion de Paul Simon, personnalité locale bien connue, créa **l'Association pour la défense de l'environnement... et la maîtrise de l'urbanisation**. On comprend l'importance qu'avait alors ce second objectif.

Michel Gualino, membre de l'équipe fondatrice et président de l'association pendant près de 10 ans, se souvient « La Ville a acheté les terrains du centre, revendus ensuite aux promoteurs pour reconstruire autour de la place du 11 novembre des logements qui ont coûté fort cher à leurs acheteurs ». L'ADEMUB a fait un gros travail d'enquête auprès de la population sur ces projets d'urbanisation, inscrits dans un POS révisé entre 1995-1997. Dénonçant les risques d'urbanisation accélérée et d'accroissement trop rapide de la population, l'ADEMUB donne logiquement un avis défavorable à ce projet de révision du POS.

Non aux 200.000 tonnes de déchets de la SOREDIV !

Dans les années 1997-1998, un autre gros dossier a accaparé tous nos efforts : celui

de la Sorediv. Cette société projetait, avec l'accord du maire, d'installer à deux pas des zones habitées de la Moinerie, un centre de tri de 200.000 tonnes de déchets industriels par an, au mépris même des règles du POS, qui limitait les activités, dans ce secteur, à l'artisanat et à la petite industrie. Tollé général dans la population. L'ADEMUB se saisit du dossier, distribue des tracts,

organise des réunions publiques et, avec l'aide de l'ADIB, une autre association locale, met sur pied une manifestation publique jusqu'à la mairie, avec pancartes et slogans. Malgré cela, le préfet prend un arrêté qui autorise l'installation de l'usine. L'ADEMUB attaque l'arrêté au tribunal... et gagne son procès. Les déchets indésirables, la noria de camions et toutes les autres nuisances redoutées quittent définitivement Brétigny avant même d'y avoir pris pied.

Entrepôts géants et urbanisation forcénée

Vinrent ensuite, au début des années 2000, les entrepôts logistiques géants surgis comme des champignons à la place des champs de blé. Malgré nos avis défavorables, rien n'a pu empêcher leur prolifération : les plans d'urbanisme avaient tout prévu. Comme ils avaient prévu la vaste zone commerciale de Maison Neuve, concurrente de nos commerces de proximité.

Les années 2000, c'est aussi l'obtention de l'agrément au titre à la fois du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme, une reconnaissance légale qui nous donne plus de poids dans le dialogue avec les pouvoirs publics. Avec l'organisation des Journées de la nature et de l'environnement (JNE), en 2002, 2004 et 2006, en partenariat avec la Ville de Brétigny, nous avons montré notre capacité à organiser une manifestation d'importance.

Clause, je t'aime. Moi non plus !

Alors qu'on densifiait à tout-va au

centre ville, le maire en rajouta dans le quartier Clause. Il était tentant, en effet, de profiter de ces 50 ha de terrains abandonnés (mais en grande partie encore en culture) par l'entreprise Clause pour construire. « Construire », surtout autour des gares, n'était-ce pas l'urgence clamée partout ? Certes, il fallait construire, mais modérément. On nous imposa d'emblée 1630, puis rapidement 2400 logements. On allait nous faire un « éco-quartier », avec des espaces verts, des logements à faible consommation énergétique, etc. Commença alors, sous notre impulsion, une campagne de pétitions pour demander un peu moins de béton : 1300 signatures remises à nos responsables politiques. Rien n'y fit. Clause se fera. Aujourd'hui, nous suivons avec attention la réalisation de ce quartier trop minéral, intervenant à chaque fois que cela est nécessaire pour favoriser le plus possible la végétalisation, les circulations douces et un nouveau mode de vie, un peu plus conforme aux impératifs environnementaux.

Des leçons pour l'avenir

Tout au long de ces 20 années, on ne peut faire aussi l'impasse sur le travail accompli quotidiennement : nos campagnes contre le changement climatique, pour la sauvegarde de la biodiversité, pour le développement des alternatives au tout-automobile, pour la protection de nos derniers espaces agricoles, la sanctuarisation de notre vallée de l'Orge... Au cœur de cette action, il faut placer l'important travail d'information réalisé, notamment au moyen de notre journal « ADEMUB Info ». Ce numéro, le 46ème, en témoigne.

L'ADEMUB y est souvent apparue comme l'un des rares contre-pouvoirs à Brétigny. Notre présence constante sur le terrain et dans les instances de concertation, notre pugnacité ont contribué au devenir de notre cité. Des leçons à tirer pour ceux appelés à poursuivre la tâche au cours des prochaines années. **Une tâche immense au vu des enjeux majeurs qui se dressent devant nous.**

Gaz et huile de schiste : non à la fuite en avant !

La raréfaction des hydrocarbures conventionnels conduit aujourd'hui l'humanité à rechercher la solution dans l'exploitation des huiles et gaz de schiste. Mais la seule technique aujourd'hui utilisable est la fracturation hydraulique, coûteuse et très polluante. La France interdit pour l'instant ce procédé. Mais jusqu'à quand ? Les populations concernées montent au créneau.

Durant les millions d'années de transformation du sous-sol et du sol, la matière organique qui s'est transformée en hydrocarbures par accroissement de température, a imprégné le sédiment devenu une roche microporeuse et imperméable.

Une partie de ces hydrocarbures est remontée vers la surface jusqu'à rencontrer une roche magasin (ou poche) pour former un gisement dit conventionnel. Généralement situés à des profondeurs peu importantes, c'est ce pétrole et ce gaz qui sont actuellement exploités, mais sont aussi en voie d'épuisement.

L'autre partie de ces hydrocarbures, plus importante en quantité, est restée dans les schistes sédimentaires argileux. Ils se trouvent à des profondeurs de 1 à 3 kilomètres et forment un gisement dit «non conventionnel».

Le seul moyen actuellement utilisé pour l'extraction de ces hydrocarbures est la fracturation hydraulique. En quoi consiste ce procédé ?

Dans le schiste, le gaz ou le pétrole sont stockés sous forme de gouttelettes, il faut donc fracturer la roche pour libérer celles-ci. Comme les couches de schiste «s'étalent» horizontalement, le forage, d'abord vertical, devient horizontal lorsqu'il atteint la couche de schiste.

Ensuite de grandes quantités d'eau mêlées à des produits chimiques (anticorrosifs, biocides, etc.) sont injectées à haute pression (environ 600 bars) dans le forage. L'eau s'infiltre dans la roche et écarte les fissures qui libèrent le gaz ou le pétrole. Avec l'eau, du sable est injecté pour maintenir les fissures ouvertes. Si le rendement du forage baisse, de nouveaux envois d'eau sont faits.

Le rayon d'action d'un puits, malgré la partie de forage horizontal, reste limité ; aussi faut-il multiplier les forages pour récupérer le maximum de gaz ou de pétrole.

Les graves inconvénients du procédé

La fracturation hydraulique nécessite 7.500 à 15.000 mètres cubes d'eau, quantité à multiplier par le nombre de fois qu'un puits est fracturé, soit de 6 à 12 fois, voire 15 fois, pour les forages les plus productifs. Où prendre toute cette eau, alors que chaque année nous connaissons des périodes de sécheresse ? Elle est apportée par camions sur les lieux du forage et une partie reste au fond du forage. Chargée de produits chimiques toxiques, elle risque de contaminer les nappes phréatiques et se retrouvera peut-être dans votre verre. Une



enquête de l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA), publiée en août 2010, était consacrée à l'eau contaminée du village de Pavilion (Wyoming) au cœur d'une zone d'exploitation. Elle a révélé la présence d'arsenic, de cuivre et de 2-butoxyéthanol, un composé très cancérigène.

La création de nombreux forages génère une emprise de terrains considérable, car, autour du forage lui-même, il faut prévoir les installations annexes : séparateurs, stockage et unités de traitement de l'eau qui remonte des puits, stockage du gaz ou du pétrole ... Combien d'espaces naturels, agricoles, forestiers seront amputés ou tout simplement détruits ? Et qu'advient-il des installations une fois que les puits ne donneront plus ?

En outre, durant l'exploitation des forages, des quantités de gaz à effet de serre seront rejetées, sans compter les allées et venues des camions chargés des matériaux, des substances nécessaires à la fracturation, de l'évacuation du gaz ou du pétrole. Chaque puits nécessite un ou des « récupérateurs », sortes de réservoirs où l'eau qui remonte du puits est séparée du gaz d'où s'échapperont du CO₂, du dioxyde de soufre, du méthane ... Ensuite des vapeurs des produits utilisés pour la fracturation émaneront des bacs de décantation de l'eau.

Régions concernées

En France, les régions concernées sont principalement le Sud-Est, le Sud-Ouest et l'Île-de-France.

Près d'une vingtaine de zones délimitées par des permis de recherche demandés émaillent tout l'est de l'Île-de-France, principalement en Seine-et-Marne, et descendent même dans l'Yonne. Qu'advient-il de ces permis qui ont été déposés par des sociétés telles que Toréador, Bridgeoil, Galli Coz, Concorde, Stearling, Petro, Poros, Vermilion, Géopetrol ?

Dans son discours introductif à la conférence environnementale des 14 et 15 septembre, François Hollande a été très clair à propos des gaz de schiste : «Dans l'état actuel de nos connaissances, personne ne peut affirmer que l'exploitation des gaz et huiles de schiste par fracturation hydraulique, seule technique aujourd'hui connue, est exempte de risques lourds pour la santé et l'environnement.» Et d'ajouter : «Je demande à la ministre de l'Ecologie, Delphine Batho, de prononcer sans attendre le rejet des sept demandes de permis déposées auprès de l'Etat par l'industrie pétrolière.» Mais, ce faisant, il ne précise rien sur la trentaine de permis déjà accordés au titre de la Loi Kosciusko-Morizet et qu'il convient d'annuler définitivement.

« Après nous, le déluge » ?

La France doit importer 98 à 99 % de sa consommation d'hydrocarbures. Comme les ressources en gaz et huile de schiste semblent abondantes, leur extraction aurait, estime-t-on, pour effet de réduire sérieusement la facture de nos importations d'hydrocarbures. Mais les coûts élevés de l'extraction et les dépenses liées à la réparation des dégâts importants occasionnés aurait pour effet de tempérer fortement un intérêt économique *a priori* évident.

De plus, l'illusion de disposer de ressources abondantes, mais malgré tout limitées, constituerait un frein au développement des économies d'énergies et des énergies renouvelables. Bien que la consommation mondiale de pétrole ait été multipliée par 6 depuis 1950, pour nous, la seule solution valable est d'investir massivement dans ces deux domaines. **Notre santé et l'avenir de nos enfants en dépendent.**

Un plan climat dans le Val d'Orge : pour quoi faire ?

Plusieurs éléments nous font penser que le Plan Climat que s'apprête à adopter le Val d'Orge n'aura que peu d'effet tant la politique locale de « développement » est en contradiction avec la réduction escomptée d'émissions de gaz à effet de serre.

S'il est un domaine qui ne connaît ni crise ni récession, c'est bien celui de la communication ! La Communauté d'Agglomération du Val d'Orge n'est pas en reste. Ainsi peut-on lire en page 20 de « *Vivre à l'Agglo* » de février 2012, pour relater la réalisation de son Bilan Carbone* : « *L'agglo poursuit le combat contre le réchauffement climatique* » et, dans le texte, les lignes suivantes : « *Avec l'ambition de réaliser son Plan Climat Energie Territoriale, l'Agglo vient de finaliser son Bilan Carbone, afin d'estimer ses émissions de gaz à effet de serre sur son patrimoine (bâtiments administratifs, flotte de véhicules, équipements sportifs et culturels ...), celles relatives à l'exercice des compétences communautaires (gestion des déchets, assainissement, transport...), ainsi que celles émises sur l'ensemble du territoire (par les Valdorgiens, les entreprises...)* ».

Rappelons que le Bilan Carbone est une sorte d'audit « gaz à effet de serre », et son objectif, à travers un plan d'actions (le Plan Climat), est de proposer des pistes pour mettre en place une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) des périmètres étudiés. Lors de la réunion de présentation de ce Bilan Carbone, le 18 octobre 2011, nous sommes intervenus pour demander pourquoi les émissions **des entreprises** n'étaient pas présentées. François Kornmann (société Alternconsult), présentateur du Bilan Carbone®, nous répondit « qu'il en avait été décidé » ainsi, sans en préciser la raison, tout en lâchant que celles-ci représentaient 145.000 tonnes équivalent CO₂/an.

Nos demandes de précisions ultérieures sont restées lettre morte. Pourquoi ce refus ? Notre sentiment est que l'agglomération ne souhaite pas communiquer sur les émissions des entreprises afin d'en masquer les augmentations futures.

Ces augmentations sont pourtant prévisibles. Par exemple le projet de zone commerciale VALVERT, dédié au « développement durable » (à 50%

seulement finalement) et censé créer 2500 emplois sur 60 hectares pris sur les terres agricoles, va conduire à augmenter la force d'attraction de cette zone en faisant



venir des clients de très loin dans un espace déjà saturé de voitures. Comment, dans ces conditions, peut-on espérer faire baisser de 19% les émissions de CO₂ d'ici à 2020, comme le prévoient les estimations du cabinet Alternconsult ?

Il n'est pas déraisonnable de penser que l'idée de l'Agglomération est de contrebalancer les augmentations des émissions des entreprises par des économies de GES faites ailleurs. Ainsi, une baisse très importante des émissions du centre de traitement des déchets de Vert-le-Grand est prévue, grâce au recours partiel à un procédé de pyrogazéification pour traiter les déchets et produire de l'eau chaude Or, ce centre, qui traite nos déchets, est le principal poste d'émissions de GES de l'Agglo.

Nous ne pensons pas que ce soit la bonne façon de réduire les GES. Bien sûr, de prime abord, la solution consistant à obtenir de l'eau chaude à partir de la valorisation des déchets est tentante. Mais son développement se base sur une forte augmentation des volumes de déchets sur le long terme, alors que tout doit

concourir à réduire leur production, forte émettrice de gaz à effet de serre... et source de gaspillage de matières premières. Certes, nous reconnaissons que cet effort de réduction de la production de déchets n'est que partiellement du ressort de l'Agglomération. Mais sa part n'est pas négligeable pour autant. Par ailleurs, l'installation d'un réseau de chaleur ne constituera-t-elle pas un alibi pour urbaniser les zones proches de Vert-le-Grand, pour qu'elles bénéficient de cette énergie, réduisant ainsi les pertes de chaleur sur le trajet ? Bref, seul un changement de modèle nous semble en mesure d'aboutir à une réduction importante des émissions de gaz à effet de serre.

L'ADEMUB prendra donc une part active à l'élaboration du plan climat et fera des propositions concrètes, notamment dans le domaine des transports avec l'adoption d'un nouveau plan local des déplacements privilégiant transports collectifs et circulations douces, et dans celui du traitement des déchets où apparaît primordiale toute action en faveur d'une réduction drastique de la production de déchets tant dans les entreprises que dans les collectivités publiques et chez les ménages. Et nous nous élèverons contre cette habitude de brandir la création d'emplois comme prétexte à tous les bétonnages. Nous pensons que le vivier d'emplois à exploiter est celui des PME, alors que l'on déroule le tapis rouge pour les grandes entreprises.

() Réalisé dans le courant de l'année 2011, ce Bilan Carbone a été présenté au siège de l'Agglo le 18 octobre 2011 aux élus et aux membres du Conseil de développement de l'Agglo qui regroupe représentants des organisations professionnelles et associations (dont l'ADEMUB).*

« Rio + 20 » : un coup pour rien !

Le développement durable pour tous se fera attendre. Encore tant d'espoirs déçus à l'issue d'une enième réunion internationale. La déclaration finale a bien rappelé la nécessité d'atteindre les « Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) » pour mieux répondre aux besoins des plus pauvres. Mais aucun engagement concret n'a été pris sur un calendrier ou sur des résultats à atteindre. Pourtant, l'urgence devient encore plus criante : 1,5 milliards d'humains souffrent de la faim, les inégalités deviennent abyssales, 700 millions d'habitants n'ont pas accès à l'eau potable, les émissions de gaz à effet de serre (GES), soit 40 milliards de tonnes/an, augmentent de plus en plus, et le changement climatique frappe surtout les pays les plus pauvres d'Asie et d'Afrique, la désertification gagne partout...

Certes, le PIB mondial augmente de 3,5 %, mais au prix d'un appauvrissement des sols, d'un épuisement croissant des ressources minérales et naturelles, d'une pollution croissante de notre environnement, et au profit d'une minorité de riches, qui accaparent les terres. Ainsi, en 10 ans, les paysans africains, sans droits fonciers réels, ont été dessaisis de 134 millions d'ha de terres agricoles, soit l'équivalent du Royaume Uni, de la France et de l'Allemagne réunis, par des spéculateurs avec la complicité de régimes corrompus.

Sans un effort de tous, avec des objectifs ambitieux et la volonté de donner la priorité à la souveraineté alimentaire nationale et la maîtrise des sols, dans un environnement sauvegardé et avec des émissions de GES réduites, l'avenir s'annonce sombre pour tout le monde, mais d'abord pour les populations et les pays les plus pauvres et les plus démunis.



Du Forum Alternatif Mondial de l'Eau... aux actions locales

Le Forum Alternatif Mondial de l'Eau (FAME) s'est déroulé du 14 au 17 mars 2012, à Marseille, pour « construire une alternative concrète au VIème Forum Mondial de l'Eau organisé par le Conseil Mondial de l'Eau, organe des sociétés transnationales et de la Banque Mondiale, qui prétend s'arroger la gouvernance mondiale de l'eau »

Ce Forum a réuni « des instances et mouvements de la société civile de tous les pays du monde », excluant la participation des Etats, gouvernements, institutions du gouvernement mondial de l'économie (FMI, Banque Mondiale, OMC) et partis politiques.

Dans le comité d'organisation, on retrouve différents Attac et comités de défense de l'eau nationaux, Emmaüs International, et, pour la France, la Fondation France Libertés et l'Association E.A.U.

Au terme de 4 jours d'ateliers et de débats, 150 associations et plusieurs centaines d'individus ont signé à titre personnel une déclaration affirmant en particulier que l'eau est un bien commun et non une marchandise, qu'elle ne doit pas être privatisée, mais gérée de façon publique et citoyenne. Mais aussi revendiquant les dimensions spirituelle, esthétique, symbolique et culturelle de l'eau, le droit des peuples autochtones, le droit des femmes au partage des savoirs. Le FAME soutient l'agriculture paysanne et familiale, Il condamne « l'extractivisme », en particulier l'exploitation des gaz et huiles de schiste. Il appelle à la création d'une Cour Pénale Internationale sur les délits environnementaux, et à un Forum Mondial et Démocratique de l'Eau qui serait organisé par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le FAME s'engage aussi à assurer la diffusion des décisions prises par les instances participant au Forum sans censure, mais en tant que délibérations de ces instances qui les assument.

Le FAME se félicite que dans le passé, des manifestations semblables ont permis la naissance de réseaux nationaux (Italie) ou continentaux (Afrique) et le recul de la privatisation de l'eau en Amérique Latine, en Afrique, en Europe et tout particulièrement en France, berceau des principales multinationales du secteur. Ce mouvement a favorisé la reconnaissance de l'accès à l'eau comme l'un des droits humains fondamentaux par l'Assemblée Générale de l'ONU le 28 juillet 2010.

Ca bouge dans le Val d'Orge !

Plus près de nous, l'atelier E.A.U. de Morsang, devenu l'Atelier Citoyen E.A.U. du Val d'Orge et regroupant élus, associations et usagers des 9 communes de l'Agglomération, continue ses travaux. L'atelier essaie d'obtenir les rapports annuels 2011 des délégations (Suez-Lyonnais pour huit communes, Véolia pour la neuvième) qui devraient être mis à disposition du public au siège de l'agglomération et dans les

mairies des communes qui en sont membres. Il a obtenu de l'agglomération, grâce à l'intervention de la Commission d'Accès aux Documents administratifs (CADA), les deux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau, d'une part, et de l'assainissement, d'autre part.

Une réunion publique est prévue le samedi 13 octobre 2012 de 9h30 à 12h, Espace Jules Verne à Brétigny, pour « faire toute la lumière sur nos factures d'eau », en souhaitant la participation de la Lyonnaise-Suez en tant que Société des Eaux de l'Essonne (qui a répondu favorablement et promet la présence de Nicolas Lévy,



Directeur Communication), du SIVOA, de la Régie des Eaux des Lacs de l'Essonne, pour leur expérience récente de passage en régie publique. Au 28 août, restaient en attente la participation de l'agglomération du Val d'Orge et la confirmation du SIAAP (Service Interdépartemental pour l'assainissement de l'Agglomération Parisienne) et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

De son côté, en mai 2012, le Conseil Général de l'Essonne a créé un groupe de travail sur sa politique de l'eau comprenant des conseillers généraux, des présidents de SIE (Système d'Information sur l'Eau), des juristes, le directeur de l'environnement, le président de la CA des Lacs de l'Essonne et des représentants d'associations dont P. Grandjeat pour la coordination E.A.U. Ile-de-France Ce groupe de travail organise des séances d'audition de structures concernées par le problème de la régie de l'eau et de l'assainissement (CA Evry Centre Essonne, Syndicat de la Vallée Supérieure de l'Orge, CG Pyrénées Orientales pour ses actions au bénéfice des régies...)

1992-2012 : L'ADEMUB fait son Cinéma !

Pour les 20 ans de l'ADEMUB et en collaboration avec Ciné 220, nous vous proposons, au cours de cette semaine, diverses activités dont 3 films sur l'environnement et la biodiversité.

- **Du vendredi 28 septembre au vendredi 6 octobre au Lycée Jean-Pierre Timbaud**
- **Du lundi 8 au Vendredi 19 octobre, espace Nelson Mandela (avenue Maryse Bastié)**



Exposition permanente Manga « La nuit du vivant »

Cette exposition tous publics sur la biodiversité est particulièrement adaptée pour les jeunes.

- **Dimanche 7 octobre, en matinée, près du marché de Brétigny
Exposition, distribution de tracts et dialogue avec les habitants**

- **Mercredi 10 octobre à 10h30 au Ciné 220**

Le film « La clé des champs » de Claude Nuridsany et Marie Pérennou

Après Microcosmos, ces réalisateurs nous propose ce très beau film qui sera projeté à l'attention des plus jeunes, en collaboration avec plusieurs centres aérés

- **Jeudi 11 octobre à 20h30 au Ciné 220**

Le film « Gasland » de Josh Fox

Suivi d'un débat sur le thème : « **Pétrole et gaz de schiste, la fuite en avant** »
Avec la participation de Mylène Roche du collectif citoyen IDF « non aux gaz et pétrole de schiste »

- **Samedi 13 octobre, de 14 à 17 heures :**

Randonnée pédestre

« A la découverte des mares de Brétigny »

avec la participation de la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN)
Rendez-vous à 14h devant la grille d'entrée du parc du château de la Fontaine !

- **Samedi 13 octobre, à 18 heures dans la salle Baran**

**Apéritif convivial pour les adhérents et
amis de l'ADEMUB**

- **Dimanche 14 octobre, à 15 heures au Ciné 220 :**

Le film « Avatar », en 3D

Consulter le site www.ademub.asso.fr ou téléphoner au 01 64 56 36 17

Abords du pont du Cinéma : les cyclistes sacrifiés

Les nouveaux aménagements des abords du pont du cinéma ne donnent pas satisfaction aux piétons et, surtout, aux cyclistes, condamnés à circuler dans des conditions difficiles en l'absence de tout recours aux doubles sens cyclables dans cette zone.



*Dans la contre-allée...
c'est le foutoir !*

A Brétigny, la multiplicité des sens uniques représente un véritable casse-tête en centre ville pour les cyclistes, qui doivent faire de longs détours pour y entrer ou en sortir.

L'évolution de la réglementation prévoyant, depuis le 1er juillet 2010, la mise en place généralisée de doubles-sens cyclables dans les rues à sens unique situées en zone 30 représentait pour eux un réel espoir. Avec la réalisation des nouveaux aménagements de voirie consécutifs au doublement du pont du Cinéma, les cyclistes espéraient une nette amélioration de leur sort avec une meilleure continuité et un plus grand confort de leurs déplacements. Hélas, nous sommes loin du compte. Non seulement plusieurs rues concernées ont été curieusement exclues de la zone 30, mais, pour celles placées en zone 30, le maire refuse la mise en double sens cyclable en invoquant des raisons de sécurité. Parmi celles-ci, citons la rue du Général Leclerc (partie haute), la rue Danielle Casanova et la rue Anatole France. Nous pensons que le maire a,

de la sécurité des cyclistes, une notion très restrictive, que nous ne partageons pas, de même qu'une grande méconnaissance des nombreuses réalisations en ce domaine dans plusieurs pays d'Europe et dans beaucoup de villes et de villages français, avec des résultats tout à fait probants en matière de sécurité (les statistiques en font foi).

Dans le cas précis de la rue Anatole France, stratégique pour la continuité des déplacements cyclistes et placée sur l'itinéraire nord/sud de la communauté d'agglomération du Val d'Orge, la nature-même de l'aménagement qui nous a été imposé par la Ville, privilégiant essentiellement les déplacements et la «fluidité» automobiles, interdit de fait (pour de longues années) toute circulation à double sens cyclable qui assurerait une bonne liaison avec l'avenue de la République et, au-delà, avec la rue Edouard Branly via l'avenue Pasteur.

On nous offre, certes, un double sens cyclable sur la partie basse de la rue (jusqu'à la rue du Baron Fain), à

travers une contre-allée située à gauche et déjà fréquemment encombrée par des automobilistes en stationnement illicite qui se comportent comme en terrain conquis et se servent en outre de cette voie comme voie de dégagement. Avec en outre le risque, pour les cyclistes, de se trouver nez-à-nez avec un véhicule de livraison. Or, en sa partie la plus étroite, cette voie-parking est moins large que la partie la plus étroite de la voie principale de la rue Anatole France que le maire interdit pourtant aux cyclistes en double sens. Comprenez qui pourra !

En outre, cette contre-allée se termine au niveau de la rue du Baron Fain. La poursuite vers l'avenue de la République, toujours par la gauche, serait non seulement physiquement impossible, mais aussi dangereuse : problèmes des véhicules sortant du parking et des bus venant en face, ainsi que du tourne-à-droite au carrefour Anatole France/République. Alors qu'il eût suffi de nous écouter et de prévoir un autre aménagement rendant possible le double sens cyclable sur toute la longueur de la rue à droite.

Cerise sur le gâteau, les cyclistes devront, contrairement à notre demande, marquer le STOP en

route, soit d'emprunter les trottoirs, ce qui est pourtant interdit par le

sommes quand même parvenus, rare concession, à faire raccourcir un peu leurs traversées et, surtout, à améliorer sensiblement leur accès à la ruelle de la Gare, où on voulait leur faire franchir un escalier mal conçu accolé à une rampe étroite. Mais celui-ci demeure encore aujourd'hui trop abrupt et interdit quasiment le passage aux fauteuils roulants, qui devront donc faire le tour par la rue d'Estienne d'Orves. De même notre conseil de séparer piétons et cyclistes par un aménagement approprié à l'intérieur du vieux tunnel a été heureusement suivi.

Conclusion : on peut considérer que cet aménagement, stratégique, des abords du pont du Cinéma ne répond pas aux attentes des usagers vulnérables, piétons et, surtout, cyclistes. Faudra-t-il attendre encore 10 ou 15 ans pour voir résolues toutes les difficultés ? A ce moment-là, l'essence coûtera fort cher et, nous l'espérons, le vélo sera enfin reconnu comme une alternative économique, écologique et sanitaire aux excès du tout-automobile. C'est bien pourquoi nous réitérons notre demande de mise en place dès à présent de doubles sens cyclables dans toutes les rues à sens unique de la ville, sauf rares exceptions, et que, dans tout aménagement futur de voirie, on supprime autant que possible le recours aux sens uniques.

1 - Tout rond-point ou giratoire est d'ailleurs un aménagement pénalisant pour les piétons, ainsi contraints d'allonger leurs déplacements.



Le terre-plein : ça raccourcit le chemin !

traversée de la rue du Général-Leclerc, au sortir de la contre-allée, alors que ceux-ci devraient disposer au contraire de la priorité, comme les piétons, et que plus aucun aménagement cyclable ne prévoit aujourd'hui, dans la région, cette brimade. Sachant que cette obligation pénalise les cyclistes, qui ne la respectent pas, les aménageurs prévoient aujourd'hui au pire un «Cédez-le-passage»

Conséquences de tout cela : une bonne partie des cyclistes, qui ne seront pas dissuadés par de tels obstacles, continuera, face à un sens unique, soit d'utiliser malgré tout le droit que leur donne le code de la

même code de la route, au grand dam des piétons, ainsi pénalisés eux aussi.

Les piétons aussi...

A propos des piétons, dont le Maire dit avoir avec raison le plus grand souci, ils ne sont pourtant pas vraiment à la fête dans l'aménagement des ronds-points.(1). Que l'on songe, entre autres, au parcours du combattant que doit accomplir le piéton souhaitant rejoindre la ruelle de la Gare à partir du trottoir droit de la rue Anatole France. Certes, la possibilité d'emprunter l'ancien tunnel améliore partiellement leur sort, mais, pour le reste, cela laissait à désirer dans le projet initial. Nous

BULLETIN D'ADHÉSION POUR 2012

3 tarifs de cotisation annuelle :

Simple **15 euros** - couple **22 euros** - petits budgets : étudiants, personnes en difficulté, **8 euros (un reçu sera envoyé pour permettre la déduction fiscale accordée aux associations de défense de l'environnement)**

ADEMUB - Président : Dominique Deboise - Siège : 96 rue du Docteur Babin - 91220 Brétigny-sur-Orge
Trésorier : Hubert ANQUETIN, 30 rue de l'Orge - 91220 Brétigny-sur-Orge

NOM : **Prénom :**

Adresse :

Courriel : **Tél :**

J'adhère (ou renouvelle mon adhésion) à l'ADEMUB pour 2012. Ci-joint ma cotisation de Euros

(le chèque à l'ordre de l'ADEMUB doit être envoyé à Hubert ANQUETIN, trésorier).

Pour toute information, consulter le site www.ademub.asso.fr ou téléphoner au 01 64 56 36 17 ou au 01 60 84 19 10